

ADJUDICATION PAR APPEL À LA CONCURRENCE

N° 01 /2019

POUR LA SELECTION DU OU DES OPERATEURS EN VUE DE LA FOURNITURE DU SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR LA COUVERTURE DE 750 LOCALITES A FAIBLE DENSITE DE POPULATION ET DE 178 AXES ROUTIERS

Conformément aux dispositions de la Loi 18-04 du 10 mai 2018 et du décret exécutif n°18-247 du 09 octobre 2018 fixant les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques, et en application de l'arrêté n°3 du 06 février 2019 de la Ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, fixant la date de lancement de l'appel à la concurrence pour le 17 février 2019, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (« l'ARPCE ») lance une adjudication par appel à la concurrence pour le choix d'un ou de plusieurs opérateurs.

Le présent appel à la concurrence est destiné aux opérateurs de communications électroniques, titulaires de licence d'établissement et d'exploitation de réseau public de télécommunications mobiles.

Les opérateurs intéressés, peuvent retirer le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC) au siège de l'Autorité de régulation sis au : 1, rue Kaddour RAHIM, 16008 Hussein-Dey Alger, le mercredi 20 février 2019 de 9h00 à 16h30.